

NOMENCLATURE : 01 - 01

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE
D'ETUDE DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION DU
GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE DE LA CITE DU 12-14 A
LENS (RELANCE DE LA PROCEDURE PI22063) – PI22077**

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique

Affaire suivie par Mme Sophie Strugala
Rédacteur principal 2^{nde} cl
LG/SST

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022 - 2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier les articles R 2123-1 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous forme d'une procédure adaptée pour le marché objet de la présente décision et que celui-ci a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur le site de la Ville et sur la plateforme de dématérialisation achat public,

Vu les propositions techniques et financières reçues des sociétés et groupements de sociétés suivants :

SAMOP / TEAM CONCEPT / Groupement SYNAPS ATELIER COLLABORATIF - ENERCONCEPT - NJC ECONOMIE / AEDIFICEM / Groupement MP CONSEIL - ECHOS / HEXA INGENIERIE / ETYO REAL ESTATE / Groupement AMIRATO - SOCOTEC SMART SOLUTIONS / ASCISTE INGENIERIE / Groupement IDEAM - BETOM INGENIERIE - CAP TERRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230203-DEC2023-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2023

Décision n° 2023- 46

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature du marché relatif à la mission d'Etude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean Macé de la cité du 12-14 à Lens (relance de la procédure PI22063) – PI22077 - avec la société ETYO REAL ESTATE, dont l'adresse postale est au 14 rue du Vieux Faubourg – 59 000 LILLE et le siège social au Bâtiment Aéronef – Roissy-pôle – 5 rue de Copenhague – BP 13 918 – 95 731 ROISSY CDG CEDEX.

ARTICLE 2 : La forme retenue pour l'exécution du contrat est ordinaire. Ce dernier est décomposé en 5 phases :

- Phase 1 : Diagnostics
- Phase n°2 : Elaboration du préprogramme et des scénarios
- Phase n°3 : Elaboration du Programme technique et fonctionnel
- Phase n°4 : Assistance dans le déroulement de la procédure pour la désignation du maître d'œuvre
- Phase n°5 : Contre-expertise financière du projet retenu

ARTICLE 3 : Le contrat est conclu pour une durée allant de la notification du présent contrat à la validation de la phase APD du maître d'œuvre. (Les délais d'exécution sont indiqués à l'article 4 b) du CCAP).

ARTICLE 4 : Le marché est passé à prix forfaitaire pour un montant de 69 600 € HT soit 83 920 € TTC.

ARTICLE 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023 et le seront pour les exercices suivants.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 03.02.2023

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire

Pierre MAZURE

